ECOLE MAROCAINE DES SCIENCES DE L'INGENIEUR
Membre de HONORIS UNITED UNIVERSITIES

FIZAZI & ASSOCIES
Audit et Conseil

**Projet de fin d'études**

**Pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur d'État en Ingénierie Financière**

**Sous le thème**

# AUDIT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

PÉRIODE DE STAGE
DU 06 JANVIER 2021 AU 06 JUILLET 2021

**Réalisé par :**
**Ahmed CHAGUER**

**Membres du jury**
Mme Prénom et nom : Encadrant à l'école
M. Prénom et nom : Encadrant à l'entreprise
M. Prénom et nom : Rapporteur

ANNEE UNIVERSITAIRE: 2020/2021

# Introduction

L’information comptable est d’intérêt collectif, puisqu’elle sert à gérer lesentreprises et donc à assurer leur pérennité, et elle est destinée également à des tiers, investisseurs, personnel, état, actionnaires. Mais quelle serait l’utilité des comptes annuels ou consolidés peu fiables ?

L’établissement des comptes annuels des entreprises (constitués du bilan, du compte de résultat et de l’annexe) « est un moyen de contrôle dont les enjeux sont importants » (Pochet, 1998). En effet, les états financiers annuels constituentune synthèse de l’activité de l’entreprise exploitable par l’extérieur. Ils serventaux différents acteurs dans une optique d'évaluation, de prise de décision oude diagnostic :

- Pour les actionnaires, les comptes annuels servent à déterminer la valeur de leur participation dans l’entreprise, éventuellement par la rémunération de cette participation par le versement de dividendes conditionnés par les résultats annuels.
- les dirigeants voient de plus en plus leur rémunération déterminée, au moins pour partie, par les résultats financiers de l'entreprise qu'ils dirigent.
- l'Etat et les autres autorités publiques utilisent les informations comptables comme base de calcul pour la détermination des impôts et taxes qui leur sont dus.

Il se trouve que les comptes annuels sont largement établis par lespersonnes même que l’on cherche à contrôler : les dirigeants de l’entreprise. Lalatitude dont ils disposent peut laisser planer un doute sur la sincérité del’information qu’ils diffusent.

L'importance de disposer de données fiables sur les comptes annuels explique alors l’apparition de moyens pour vérifier les états financiers produits par lesdirigeants à destination de l'extérieur. Ces moyens se sont progressivement développés pour prendre leur forme actuelle : l'audit financier, c’est-à-dire «un examen critique destiné à vérifier que l’activité de l’entreprise est fidèlement traduite dans les comptes annuels conformément à un référentiel comptable identifié» (Mikol, 1999)

Aujourd'hui, l'audit financier connu également sous le nom de vérification ou de révision comptable est une obligation légale dans de nombreux pays pour les sociétés par actions, ainsi que pour certaines autres entreprises ou organisations en fonction de leur taille ou de leur statut.

Par conséquent, attester de la sincérité des états financiers d'une entreprise, suppose d'appréhender son activité dans son ensemble (secteur, enjeux, réglementation…), afin d'être en mesure de faire le diagnostic des processus opérationnels et d'identifier les risques. Cette approche fait appel à une capacité d'analyse, un esprit critique et une méthodologie rigoureuse, essentiels aux travaux de certification.

Le thème de notre mémoire s'inscrit dans ce contexte. Ainsi nous avons choiside traiter de « L'audit financier et comptable des immobilisations corporelles : Cas pratique de la société ABC ». En effet pour appréhender la pertinence de ce thème, qui a première vue paraît banal, il faut d'abord connaître l'intérêt du sujet avant de dégager la problématique du thème.

## Intérêt du sujet

Ce sujet nous a permis :

- D'approfondir les connaissances théoriques en audit et les confronter à la pratique ;
- D'enrichir notre expérience au sein du cabinet d'audit afin de faciliter les opportunités à venir.

## Problématique

Les immobilisations constituent une composante importante de l'actif des entreprises, elles constituent donc une grande part du patrimoine, qui peut servir de base pour évaluer les entreprises.
Les immobilisations ont une incidence sur les autres comptes de bilan et de compte de résultat à savoir les amortissements et les dotations, les produits de cession et les valeurs nettes comptables. Elles ont en outre une incidence notable sur la fiscalité (TVA, taxe professionnelle…)

La vérification des immobilisations est primordiale puisqu'elles traduisent le patrimoine qui reste le plus longtemps dans l'entreprise. Mais le problème c'est***comment procéder pour valider la régularité, la sincérité et l'image fidèle du compte des immobilisations corporelle ?***

## Annonce du plan

Pour répondre à la question précédemment posée nous allons dans une première partie décrire les aspects économiques et juridiques, les principes et règles comptables, ainsi que les aspects fiscaux liés aux immobilisations corporelles.

Dans une deuxième partie, la démarche à suivre pour valider l'exactitude et la sincérité du compte des immobilisations corporelles, sur la base d'un cas pratique, est **analysée et critiquée.**

# *Sommaire*

**Partie 1 : Partie théorique : Compréhension des particularités, économiques, comptables, fiscales et organisationnelles des immobilisations**

Chapitre I : Définition et principes de base
Section 1 : Notion d'immobilisation
Section 2 : Distinction entre charges et immobilisations
Chapitre II : Aspects économiques, comptable et fiscal liés aux immobilisations
Section 1 : les aspects économiques du bien
Section 2 : L'aspect comptable des immobilisations corporelles
Section 3 : L'aspect fiscal des immobilisations
Chapitre III : Gestion des immobilisations
Section 1 : Les objectifs et les apports d'une gestion des immobilisations
Section 2 : L'élaboration du projet d'inventaire
Section 3 : Pérennisation des inventaires physiques
Section 4 : La prise d'inventaire physique

**Partie 2 : Partie Empirique : Cas pratique d'audit des immobilisations corporelles de l'entreprise ABC**

Chapitre I : Compréhension des procédures de traitement des données et des contrôles mis-en place
Section 1 : Description de la société ABC et de la mission
Section 2 : Méthodologie de travail
Section 3 : Procédures et organisation des immobilisations mises en place par la société ABC
Chapitre II : Evaluation du dispositif du contrôle interne de la Société ABC : Cycle des immobilisations
Section 1 : Risques d'audit liés aux immobilisations
Section 2 : Principaux risques relevés au niveau de la société ABC
Chapitre III : Audit de la section immobilisations corporelles
Section 1 : Les préparatifs de la mission d'audit de la société
Section 2 : L'audit des immobilisations corporelles
Section 3 : Tableau de mouvements des immobilisations corporelles

Conclusion
Bibliographie

# Partie théorique

## Compréhension des particularités, économiques, comptables, fiscales et organisationnelles des immobilisations

# Chapitre I
# Définition et principes de base

## 1.1 Notion d'immobilisation

### 1.1.1 Définition

Le Code Général de Normalisation Comptable (CGNC) définit les immobilisations comme étant des éléments de l'actif, hors ceux d'exploitation, appartenant à l'entreprise et destinés à être conservés durablement par celle-ci. en principe, l'expression « durablement » signifie une durée supérieure à 12 mois ».

Certaines entreprises associent à cette notion de durabilité une autre notion, celle de la valeur seuil. Cependant, cette règle reste à la discrétion des entreprises de l'appliquer ou pas car aucune disposition légale ne l'exige.

En IFRS le droit de propriété n'est pas une condition sine qua non pour comptabiliser un bien dans son actif. C'est l'aspect économique qui est privilégie; c'est pourquoi l'IAS 16 prescrit de constater en actif les immobilisations financées par crédit bail.

#### 1.1.1.1 Biens dont l'entreprise doit faire figurer dans son actif

On distingue les biens suivants :

- **Biens dont l'entreprise est propriétaire**

En effet, les immobilisations portées a l'actif du bilan sont uniquement les biens ou les droits réels dont l'entreprise est propriétaire. Les biens qu'elle utilise mais qui ne sont pas sa propriété ne doivent pas figurer dans ses comptes.
En revanche, les biens acquis avec une clause de réserve de propriété et les biens concédés par un service public sont eux portes a l'actif.

- **Biens concédés par un service public**

Les biens mis dans la concession par le concédant et le concessionnaire sont inscrits a l'actif du bilan du concessionnaire. Le maintien au niveau exige par le service public, du potentiel productif des installations concédées, doit être recherche par le jeu des amortissements ou, éventuellement, celui des provisions adéquates (notamment la provision pour renouvellement). Dans la mesure ou la valeur utile d'une installation peut être conservée par un entretien convenable, ladite installation ne fait pas l'objet au niveau des charges d'exploitation du concessionnaire, de dotations aux amortissements pour dépréciation.

❖ **Biens soumis à la clause de réserve de propriété**

Les immobilisations objet de cette clause doivent figurer au bilan de l'acquéreur dès la date de leur remise matérielle - bien que le transfert de propriété en soit suspendu jusqu'au paiement du prix – et leur éventuelle dépréciation constatée par lui dès cette date.

#### 1.1.1.2 les immobilisations ; révélatrices de la physionomie générale d'une entreprise

En général, les immobilisations traduisent le patrimoine qui reste longtemps dans l'entreprise. A ce titre, elles peuvent être révélatrices de la physionomie générale d'une entreprise tel que par exemple :

- ✓ Son secteur d'activité
- ✓ Sa politique de développement

### 1.1.2 Classification

Les actifs immobilisés peuvent être classés selon plusieurs critères dont notamment :

**Critères économiques :**

Ainsi, les immobilisations peuvent être classées :

- Soit par rapport au lien avec l'exploitation : immobilisations affectées à l'exploitation et d'autres non affectées à l'exploitation

- Soit par rapport aux fonctions économiques de l'entreprise : immobilisations affectées à la fonction approvisionnements, à la production, à la fonction commerciale…etc.

**Critères financiers :**

Les actifs immobilisés peuvent alors être regroupés :

- Soit par rapport au mode d'acquisition : immobilisations acquises à titre onéreux ou à titre gratuit ;
- Soit par rapport à l'origine du financement : immobilisations acquises par autofinancement ou par financement externe.

**Critères juridiques :**

Les immobilisations peuvent, par exemple, être catégorisées :

- Soit par rapport à leur régime juridique : les immobilisations régies par le droit privé et celles régies par le droit public ;
- Soit par rapport au régime de propriété (détaillé ci-dessus) : les immobilisations propriété de l'entreprise et les immobilisations louées, mises à disposition/affectées, etc.

**Critères techniques :**

Les immobilisations peuvent être répertoriées :
Soit par famille technique : mobilier, matériel et outillage, constructions, etc.
Soit par fonction technique dans le processus de fabrication : ainsi par exemple, dans une entreprise de filature, nous allons rencontrer les fonctions bobinage, filature, retordage.

**Critères comptables**

Le Code General de Normalisation Comptable (CGNC) classe les immobilisations en:

- ✓ Immobilisations incorporelles ;
- ✓ Immobilisations corporelles ;
- ✓ Immobilisations financières.

Telle que définie par le CGNC, la notion d'immobilisation recouvre une réalité comptable qui intègre plusieurs critères économiques, techniques et juridiques cites précédemment.
En effet, les immobilisations de l'entreprise comprennent les biens et valeurs :

- ✓ Qu'elles soient ou non affectées a l'exploitation ;
- ✓ Qu'elles soient acquises a titre gratuit ou onéreux ;
- ✓ Classes selon une certaine typologie technique. Ainsi, par exemple les immobilisations corporelles sont distinguées en matériel, outillage, agencements, installations, ouvrages d'infrastructures… etc. ;
- ✓ Qui sont la propriété de l'entreprise ou sur lesquels cette dernière a des droits réels.

## 1.2 Distinction entre charges et immobilisations

Sont considérées comme immobilisations, les dépenses qui ont pour résultat l'entrée d'un nouvel élément destine à rester durablement dans le patrimoine.

### 1.2.1 Acquisitions rattachées à des éléments existants

Si la dépense a pour objet d'augmenter ou de prolonger la durée de vie probable de l'immobilisation, elle sera immédiatement comptabilisée dans le compte d'immobilisation concerne. On cite a titre d'exemple les cas suivants :

- ➢ Echange standard d'un moteur : Compte 234 **Matériels de transport**
- ➢ Aménagement d'un véhicule pour les besoins du commerce : Compte 234 **Matériel de transport.**
- ➢ Remplacement d'une pièce de rechange de valeur importante sur un véhicule : Compte 234 **Matériel de transport**.
- ➢ Rénovation des locaux de l'entreprise : Compte 2327 **Agencements et aménagements constructions.**
- ➢ Création d'espaces verts : Compte 2327 **Agencements et aménagements Constructions**

En revanche, si la dépense a pour objet de maintenir l'immobilisation dans un état normal d'exploitation jusqu'à la fin de la durée probable de vie de l'immobilisation, elle est comptabilisée en charges, quel que soit son montant. Il s'agit essentiellement des cas suivants :

- ➢ Entretien courant d'un vehicule (vidange, révision, changement de pneumatiques…) : Compte 6133 **entretien et réparation**
- ➢ Remplacement des pièces usagées d'une machine : compte 612 **Achats consommés**.

### 1.2.2 Dépenses de réparation

Lorsque les dépenses ont pour effet de maintenir ou de remettre en état normal d'utilisation de l'immobilisation, c'est-a-dire lorsqu'elles n'augmentent pas sa valeur ou sa durée de vie, elles constituent des charges d'exploitation. Néanmoins dans ce cas, la distinction entre charges et immobilisations doit faire l'objet d'une analyse particulière au regard des règles fiscales.

Si la dépense de réparation est supérieure a la valeur résiduelle, l'administration fiscale aura tendance a vouloir l'immobiliser. Vous devez être en mesure de justifier que cette réparation, aussi lourde soit-elle, ne prolonge pas la durée de vie normale du bien.

On peut s'appuyer pour cela sur les usages de la profession ou sur les documents du constructeur, mais aussi, le cas échéant, sur l'usage particulier (intensif ou non) que votre entreprise fait de cette immobilisation.

# Chapitre II
# Aspects économiques, comptables et fiscales liés aux immobilisations

La définition des immobilisations dont nous avons fiat cas dans la première section fait ressortir des notions économiques, comptable et fiscal que nous allons explicités dans les lignes suivantes.

## 2.1. Les aspects économiques du bien

Les biens sont les moyens qui permettent de satisfaire les besoins.
En amont, on peut relever l'existence de deux types de biens :

- Les biens naturels ou **biens libres** : produits de la nature et non d'une activité humaine, comme l'eau, l'air, la lumière du soleil, ils sont théoriquement en quantité illimitée.
- Les biens non naturels ou **biens économiques** : nés de l'activité humaine et transformés tout au long du processus productif, comme la paire de chaussures, l'ordinateur, le lave-linge, ils sont d'une grande variété.

### 2.1.1. Les biens économiques

Pour être considéré comme économique, un bien doit remplir plusieurs conditions :

- ✓ **Satisfaire un besoin** (quelle que soit la nature de celui-ci et en dehors de tout jugement moral).
- ✓ présenter des **propriétés** identifiées par le consommateur comme pouvant satisfaire ses besoins.
- ✓ **Etre disponible** (les ressources minières de Mars ne sont pas des biens économiques).
- ✓ **Etre rare** (le besoin excède les quantités disponibles ; c'est le cas de l'eau potable par exemple).

### 2.1.2. Les catégories économiques

Il existe deux grandes catégories de biens économiques :
Les biens matériels qui sont des produits physiques. Ils peuvent être :

- **Durables** : ils servent plusieurs fois (un lave-vaisselle, des meubles, un appareil-photo...) et ont une durée de vie assez longue.
- **Semi-durables** : ils servent plusieurs fois et ont une durée de vie moyenne (une paire de chaussures, un pantalon, un crayon...).
- **Non durables** : ils sont détruits à la première utilisation (une allumette, un yaourt).

Les **services** qui sont des produits ne se concrétisant pas par un bien matériel. Certaines activités comme celle d'un médecin, d'un coiffeur, d'un formateur n'ont rien de matériel : ce sont des prestations que l'on nomme services. Elles sont **immatérielles** et répondent à d'autres besoins que les biens. Ces services peuvent être :

- **Marchands** (payants comme le cinéma, une coupe de cheveux, un stage de langue...).
- **Non marchands** (comme les routes, la sécurité...)

### 2.1.3. Classifications des biens matériels

Les biens peuvent être classés selon leur utilisation et on distingue alors :

- **Les biens de consommation ou biens finals** qui permettent de satisfaire immédiatement les besoins du consommateur (vêtements, bijoux, meubles, nourriture, etc).

- **Les biens de production** qui permettent de produire d'autres biens et qui ne sont pas détruits à la première utilisation. Il s'agit des biens d'équipement (les machines, les bâtiments, les équipements) qui constituent le capital fixe de l'entreprise.
- **Les biens intermédiaires** qui sont les produits bruts utilisés par l'entreprise et dont la transformation et la combinaison avec d'autres produits donneront naissance à un bien de production ou à un bien de consommation.

#### 2.1.4. Classification des services

Comme les biens matériels, les services peuvent faire l'objet de diverses classifications. Ils peuvent être notamment classés en :

- Services entrant dans la consommation finale (location d'un logement, place de concert, repas dans un restaurant).
- Services entrant dans la consommation intermédiaire (assurance des locaux professionnels, entretien des ascenseurs d'un hôtel, maintenance du réseau informatique).

Autant les besoins sont illimités, donc rares. Pour résoudre ce conflit entre l'existence illimitée des besoins et la rareté des biens, l'individu doit faire des choix, des calculs économiques pour utiliser au mieux les ressources dont il dispose pour satisfaire ses besoins.

## 2.2. L'aspect comptable des immobilisations corporelles

### 2.2.1. Les comptes des immobilisations corporelles et leurs fonctionnements

Le Code Général de Normalisation Comptable (CGNC) définit les immobilisations corporelles comme étant des immobilisations portant sur des biens physiques.
Les comptes d'immobilisations corporelles sont débités à la date d'entrée des biens dans le patrimoine de l'entreprise soit :

- De la valeur d'apport ;
- Du coût d'acquisition ;
- Du coût de production du bien.

Lors des cessions ou des retraits, la valeur d'entrée des éléments sortis et les amortissements correspondants sont retirés des comptes où ils sont inscrits. Le montant net en résultant est porté au débit du compte "Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations corporelles cédées". Simultanément, le compte "Produits des cessions des immobilisations corporelles " est crédité par le débit du compte "Créances sur cessions d'immobilisations " ou d'un compte de trésorerie.

## 2.3. L'aspect fiscal des immobilisations

### 2.3.1. Traitement relatif de l'IS

#### 2.3.1.1. L'imposition des plus values de cessions des immobilisations

Les plus-values réalisées ou constatées par les entreprises en cours ou en fin d'exploitation, suite à la cession ou au retrait d'éléments incorporels ou corporels de l'actif immobilisé, bénéficient, sur option :

- **Soit d'abattements appliqués sur la plus-value nette globale**

Résultant des retraits ou des cessions, obtenues après imputation des moins values résultant des retraits ou des cessions.

- Le taux d'abattement est égal à :
  - 25 %, si le délai écoulé entre la date d'acquisition de chaque élément retiré de l'actif ou cédé et celle de son retrait ou de sa cession est supérieur à deux (2) ans et inférieur ou égal à quatre (4) ans ;
  - 50 %, si ce délai est supérieur à quatre (4) ans. Cet abattement ne s'applique pas aux plus-values résultant de la cession ou du retrait des terrains nus quelle que soit leur destination.

- Les plus-values réalisées ou constatées en cours d'exploitation s'entendent de celles résultant, notamment de :
  - la cession totale ou partielle d'entreprise ;
  - la cession d'éléments corporels ou incorporels ;
  - l'échange avec ou sans soulte d'éléments corporels ou incorporels ;
  - la donation d'éléments corporels ou incorporels ;
  - le retrait d'éléments corporels ou incorporels ;

- l’expropriation totale ou partielle ;
- l’apport total ou partiel d’éléments corporels ou incorporels en société.

- Les plus-values réalisées ou constatées en fin d’exploitation s’entendent de celles résultant de :
  - la dissolution et la liquidation de l’entreprise ;
  - la transformation de la forme juridique de l’entreprise entraînant son
  - exclusion, selon le cas, de l’impôt sur les sociétés ou l’impôt sur le
  - revenu, ou la création d’une personne morale nouvelle ;
  - la fusion de sociétés ;
  - la scission de sociétés ;
  - le transfert du siège de l’entreprise à l’étranger ;
  - la cessation totale et définitive des activités des établissements des
  - entreprises non résidentes au Maroc.

- **soit de l'exonération totale si l’entreprise intéressée s'engage par écrit**

- Réinvestir le produit global des cessions effectuées au cours d'un même exercice, dans le délai maximum de trois (3) années suivant la date de clôture dudit exercice, en biens d'équipement ou en constructions réservés à la propre exploitation professionnelle de l’entreprise.
- Conserver lesdits biens et constructions dans son actif pendant un délai de cinq (5) ans qui court à compter de la date de leur acquisition.

Toutefois, cette option d’exonération n’est valable qu’en cas de plus-values constatées ou réalisées par l’entreprise en cours d’exploitation.

En cas d'absence ou d'insuffisance de réinvestissement dans le délai prévu ci-dessus, ou si les biens et constructions acquis ne sont pas conservés dans son actif pendant cinq ans, la plus-value nette globale de cession est imposée au prorata des montants non réinvestis ou du prix d'acquisition des biens et constructions non conservés, sous réserve des abattements prévus ci-dessus. Cette réintégration est rapportée à l'exercice au cours duquel la cession a eu lieu, sans préjudice de l'application de l’amende et des majorations prévues aux articles 186 et 210.

### 2.3.2. La TVA et les flux des immobilisations

#### 2.3.2.1. Acquisition des immobilisations

L'acquisition des immobilisations au Maroc est soumise à la taxe sur la valeur ajoutée, cependant les biens d'investissement importés, inscrits dans un compte d'immobilisation et ouvrant droit à déduction sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée à l'importation.
Cette exonération est subordonnée à la production par l'importateur d'un engagement, établi sur un imprimé fourni par l'administration et comportant le numéro d'identification à la taxe sur la valeur ajoutée. Par lequel l'intéressé s'engage à inscrire dans un compte d'immobilisation les biens d'investissement importés susceptibles d'ouvrir droit à déduction.

#### 2.3.2.2. Cession des immobilisations

Les biens susceptibles d'amortissement éligibles au droit à déduction, doivent être inscrits dans un compte d'immobilisation et être conservés pendant une période de cinq années suivant leur date d'acquisition. A défaut de conservation du bien déductible pendant le délai précité, la déduction initialement opérée donne lieu à régularisation.
Selon la loi 30-85, cette régularisation s'effectue comme suit:
Le bénéficiaire de la déduction est tenu de reverser au Trésor une somme égale au montant de la déduction initialement opérée au titre desdits biens, diminuée d'un cinquième par année ou fraction d'année écoulée depuis la date d'acquisition de ces biens. Ce reversement doit intervenir dans des délais bien précis.
Il est à signaler que pour le calcul du montant à reverser à l'Administration fiscale l'année d'acquisition ou de cession d'un bien est comptée comme une année entière.

# Chapitre III
# Gestion des immobilisations

La gestion des immobilisations apporte à l'entreprise, une fois maîtrisée, un ensemble de valeur ajoutée en termes d'optimisation fiscale, de suivi des coûts, de rationalisation de l'utilisation des biens, de gestion économique des infrastructures, de maintenance, de suivi en valeur d'assurance, etc. Une gestion efficace et efficiente des immobilisations passe d'abord par la tenue régulière d'un inventaire physique.

## 3.1. Les objectifs et les apports d'une gestion des immobilisations

### 3.1.1. Objectifs

Parmi les principaux objectifs visés par la mise en place d'une gestion des immobilisations c'est de :

- Garantir la vision comptable fidèle du patrimoine ;
- Etablir une cohérence permanente entre découpage comptable et découpage technique, en particulier au niveau des agencements et installations ;
- Mettre en place un inventaire permanent ;
- Formaliser les principes nécessaires à la mise en place d'un suivi des mouvements et des réformes ;
- Affiner les règles standard de découpage et de regroupement des immobilisations ;
- Diminuer les disparitions inexpliquées des biens ;
- Optimiser les outils de travail et moderniser le système de gestion du patrimoine.

### 3.1.2. Apports

Les apports d'un suivi physique des immobilisations sont multiples notamment d'ordre comptable, fiscal, technique, analytique, budgétaire mais aussi purement de gestion.

#### ❖ Les apports d'ordre comptable

L'inventaire physique des immobilisations permet de :

- ✓ Confirmer la vérité et la sincérité des comptes ;
- ✓ Observer le respect de l'obligation d'inventaire annuel ;
- ✓ Vérifier le respect des procédures internes ;
- ✓ Assurer le suivi et la régularisation des désinvestissements.

#### ❖ Les apports d'ordre fiscal

Au niveau fiscal, les inventaires annuels des immobilisations permettent d'aboutir à :

- ✓ L'optimisation de la patente et de la taxe urbaine ;
- ✓ La distinction entre dépenses à passer en charges ou à immobiliser ;
- ✓ L'édition des bases de déclaration de la patente.

#### ❖ Les apports d'ordre technique

Sur le plan technique, les apports d'une bonne gestion des immobilisations, donc du patrimoine, permettent :

- ✓ La mise en concordance du fichier comptable avec la gestion physique des biens ;
- ✓ La préparation à la mise en place d'une gestion de parc ;
- ✓ Le découpage et regroupement des immobilisations selon des principes techniques ;
- ✓ L'harmonisation du suivi des biens avec d'autres applicatifs ;
- ✓ De répondre aux exigences de la normalisation ISO.

❖ **Les apports d'ordre analytique**

La maîtrise du parc des immobilisations permet :

- ✓ La répartition des charges d'amortissement selon des centres de coût ;
- ✓ L'abonnement des amortissements et des taxes ;
- ✓ L'amélioration de la connaissance des coûts de gestion.

### 3.2.1. L'élaboration du projet d'inventaire

L'élaboration du projet d'inventaire est capitale. Elle a pour objectif d'assurer et de garantir le succès de l'opération. Le projet peut se décliner en cinq étapes importantes, pour lesquelles l'équipe du projet doit accorder une attention particulière.

- **Informer les salariés de l'objectif de l'inventaire**

L'opération peut susciter des rumeurs (de rachat, de suppression de services, etc.) et donc entraîner une certaine méfiance des services face aux équipes d'inventaire et générer par conséquent une absence de collaboration indispensable dans ce type d'opération.
Il s'avère donc nécessaire d'informer et de sensibiliser tout le personnel, par notes de services ou autres moyens appropriés, de l'importance que revêt cet inventaire. Car l'expérience montre que beaucoup de personnes l'assimilent uniquement à une opération d'immatriculation sans percevoir tout son intérêt en termes d'apports de gestion et de suivi.

- **Définir l'équipement – les outils**

L'inventaire physique des immobilisations ainsi que le rapprochement Comptable –Physique est généralement une opération fastidieuse compte tenu de la masse importante des biens à inventorier et de la taille des fichiers à manipuler.

- ✓ Un matériel de comptage automatisé : terminal portable équipé d'un lecteur optique qui faciliterait la prise d'inventaire ;

- ✓ Des étiquettes Codes à Barres pour repérer physiquement et durablement les matériels et les locaux ;
- ✓ Des outils de reprise, d'analyse et de traitement des fichiers (Access, Excel…)

- **Choix d'un mode d'immatriculation**

L'un des modes d'immatriculation le mieux approprié est le CAB (code à barres).

Ce mode présente plusieurs avantages à savoir :

- ✓ Absence du risque d'erreur grâce à la lecture optique du code par lecteur ;
- ✓ Aucune possibilité d'avoir deux codes identiques ;
- ✓ Les étiquettes sont autocollantes et très esthétiques ;
- ✓ Les matériaux de ces étiquettes sont très résistants (polyester ou métal).

Les étiquettes code à barres collées sur les locaux et matériels sont non significatives.

Elles ont pour but :

- ✓ De repérer de façon pérenne les biens ;
- ✓ D'automatiser la lecture lors de l'inventaire de contrôle qui a eu lieu périodiquement ;
- ✓ D'être associées à un ou plusieurs biens comptables lors de l'opération de réconciliation.

- **Définir le système cible – Elaboration des normes**

Analyse préalable du contexte (visite des différents sites) ;

- ✓ Définition du périmètre d'inventaire ;
- ✓ Définition des structures et codifications des nomenclatures géographiques (articulées en sites, bâtiments, localisations, emplacements…), analytiques et des familles techniques (structurées en classes, catégories, ou familles).

**Pour les nouveaux investissements** :

- ✓ D'assurer l'homogénéité du découpage physique ;
- ✓ De faciliter l'établissement des bases de l'impôt, des patentes et de la Taxe Urbaine ;
- ✓ De faciliter le suivi des investissements ;
- ✓ De suivre le parc de matériel technique ou informatique.

**Pour l'inventaire et le rapprochement :**

- ✓ D'assurer la réalisation du rapprochement ;
- ✓ D'exclure les biens hors périmètre ;
- ✓ De disposer d'un critère commun entre le fichier d'inventaire et le fichier comptable.

- **Définir le système cible – les procédures**

### ❖ Objectifs

A ce stade, une réflexion organisationnelle doit être menée afin de concevoir le mode de gestion cible des immobilisations incluant notamment :

- ✓ La gestion des biens : Principes et notions de bases (bien, famille, localisation, etc.) ;
- ✓ Une organisation du fichier des immobilisations ;
- ✓ Un descriptif détaillé des informations contenues dans le fichier des immobilisations ;
- ✓ Les produits d'entrée des immobilisations : Réception et marquage, enregistrement comptable, création de la fiche Bien ;
- ✓ Les critères de distinction entre immobilisations et stocks ;

### ❖ Méthodologie

- Définition des procédures

La fiabilité de l'inventaire et du rapprochement repose sur la définition et la mise en place de procédures d'enregistrement, de suivi et d'immatriculation des biens selon des procédures précises.

- Procédures d'inventaire

Il est opportun de rédiger en premier lieu, les procédures de suivi nécessaires à l'inventaire et de tester ainsi le modèle d'organisation proposée avant de le généraliser et de le diffuser.
Ces procédures couvriront l'enregistrement, l'immatriculation, la réception et le suivi des biens pendant l'inventaire.
Cette démarche de test permettra d'ajuster l'organisation avec les groupes de travail et d'intégrer les modifications ou compléments nécessaires, avant de démarrer les travaux tels que prévus à l'étape ci-après.

- Procédures permanentes

En parallèle avec les travaux d'inventaire, il est nécessaire d'élaborer les procédures permanentes et d'y apporter le cas échéant d'éventuelles modifications ou adaptations.
Elles seront rédigées selon les conséquences chronologiques suivantes, afin d'assurer une parfaite cohésion d'ensemble d'un inventaire à un autre :
Définition des règles de gestion et des codifications applicables aux nouveaux investissements dès le début de l'inventaire.
Démarrage des nouvelles procédures d'enregistrement de réception d'immatriculation avant le début de l'inventaire.

Rédaction des procédures transitoires destinées à gérer les mouvements pendant l'inventaire.

### 3.3.1. Pérennisation des inventaires physiques

- **Inventaire de contrôle tournant**

L'inventaire tournant a pour objet de valider l'inventaire théorique d'un lieu ou d'une zone par une prise d'inventaire par Codes à Barres.

Il n'y a pas de périodicité particulière pour ce type d'inventaire, qui n'est pas forcément exhaustif et peut se dérouler sur plusieurs mois avec du personnel interne à l'entreprise, avec l'outil de gestion des immobilisations. Il permet de valider aussi le taux d'application des procédures d'enregistrement des biens nouveaux (biens non étiquetés…) ou des mouvements.

Il prépare de ce fait l'inventaire de contrôle général, néanmoins ce contrôle, n'est pas obligatoire.

Il peur s'envisager par domaine d'inventaire, correspondant au périmètre d'un responsable géographique.

- **Inventaire ponctuel**

Ces inventaires correspondant à des événements particuliers tels les déménagements d'un service, le réaménagement d'un secteur avec réutilisation d'une partie du matériel

Lors d'un déménagement par exemple, il n'est pas nécessaire de compléter des fiches de suivi pour l'ensemble des biens déplacés. Il est plus simple, plus rapide et plus fiable de procéder à un inventaire à posteriori dans le nouveau local avec l'outil de relevé des codes à Barres.

Il n'est pas non plus impératif de procéder à l'inventaire des biens à déménager avant le mouvement sauf si l'on souhaite repérer d'éventuelles « dispersions » pendant le déménagement.

En revanche, cette procédure est fiable si l'ensemble des biens est immatriculé. Dans le cas contraire, des immatriculations sont à prévoir et une saisie descriptive complète devra être effectuée.

### 3.4.1. La prise d'inventaire physique

Tous les sites doivent faire l'objet d'un recensement exhaustif des biens appartenant aux familles incluses dans la nomenclature et selon la nature des immobilisations à inventorier : Biens inventoriables à immatriculer ou à dénombrer et biens analysables à valider.

- **Biens inventoriables**

Deux catégories de biens vont être recensées :

- Biens ou articles uniques immatriculés à l'aide d'étiquettes 'Codes à Barres » (exemple : bureaux, imprimantes…) ;
- Biens ou articles dénombrables en quantité égale ou supérieure à un et non immatriculés (exemple : tapis, stores, petit outillage, etc.)

Le recensement sera réalisé soit par comptage au sein d'une famille pour les biens non immatriculés et gérés en lot, soit par description et immatriculation individuelle pour les autres biens.

Les informations pouvant être saisies lors de l'inventaire sont :

- Code de localisation (saisie ou lecture),
- Code famille selon la nomenclature définie,
- Marque et modèle du matériel, et éventuellement le fournisseur,
- Caractéristiques du bien,
- Etat du bien (à réformer, réformé, hors service, etc.),
- Affectation analytique ou administrative,
- Responsable ou personne utilisatrice,
- Toutes informations souhaitées par la société.

Les informations recueillies doivent être suffisamment pertinentes pour permettre la réconciliation avec les données comptables.

### ❖ Biens analysables

Ce sont les matériels complexes et les agencements qui les constituent ; leur « inventaire » se fera comme suit :

- Validation du fichier sur le terrain ;
- Classement par ensemble ou corps de métier, année d'acquisition, dans le même lieu géographique ;
- Remise des listes comptables enrichies aux services techniques pour mise en évidence des biens absents, hors service ou disponibles, et validation de l'existant.

# Partie Empirique

## Cas pratique d’audit des immobilisations corporelles de l’entreprise ABC

# Chapitre I
# Compréhension des procédures de traitement des données et des contrôles mis-en place

## 1.1. Description de la société ABC et de la mission

### 1.1.1. Description générale de la société ABC

ABC a été créé en 1997 sous forme d'une société à responsabilité limitée (SARL) avec un capital social de 18.078 KMAD et a pour objectif social principal l'électrification des villages au Maroc.

A partir de l'exercice 2003, la société a entamé le développement d'autres activités (bâtiment, etc.…).

En 2004, la société a été transformée en société anonyme (SA). Cette transformation a été accompagnée d'une augmentation de son capital social de 9.078 KMAD pour porter le capital social à 18.078 KMAD.

Cette opération a été caractérisée par l'entrée d'un nouvel actionnaire qui détient 11,5% du capital social.

En 2006, la société a procédé à l'augmentation de son capital social de 15.922 KMAD par l'incorporation de la prime d'émission d'un montant de 5.922 KMAD et du report à nouveau d'un montant de 10.000 KMAD.

Au 31 décembre 2006, la société a réalisé un chiffre d'affaires de près de 282 MMAD.

### 1.1.2. Contexte juridique

La société ABC est soumise aux dispositions générales de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes.

### 1.1.3. Contexte fiscal

- **IS**

La société ABC est soumis à l'impôt sur les sociétés (IS) au taux de 35 %, ou à une cotisation minimale.

- **TVA**

L'activité d'ABC est soumise à la TVA (régime encaissement).

- **Taxe professionnelle et Taxe urbaine**

La société ABC est soumise à la taxe professionnelle (principal, centimes et décimes d'Etat). La société n'est pas propriétaire de ses locaux. En conséquence, elle est exonérée de la taxe urbaine.

### 1.1.4. Descriptifs des principes et méthodes comptables adoptés par la société ABC

Les comptes de la société ABC sont établis conformément aux principes comptables en vigueur au Maroc appliqués de manière constante. Les notes ci-après précisent les principes et méthodes comptables appliqués par la société :

- **Actif immobilisé**

Les immobilisations sont enregistrées au coût historique d'acquisition. Les durées d'amortissement retenues sont :

- ✓ Immobilisations en non valeurs : 5 ans
- ✓ Immobilisations incorporelles : 5 et 6.5 ans
- ✓ Agencements et aménagements sur terrains d'autrui : 10 ans
- ✓ Matériel de transport : 5 ans
- ✓ Mobilier, Matériel de bureau & aménagements divers : 10 ans

- **Stocks**

  - ***Stock de matière et fourniture***

La société applique le prix de la dernière livraison pour la valorisation de son stock de matières premières et matière consommables

  - ***Stock de travaux en cours***

Les travaux en cours sont valorisés au prix de vente diminué d'une décote de 10% (marge moyenne).

  - ***Stock de produit finis et semi finis***

Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de production.

  - ***Fait générateur du chiffre d'affaire***

Au démarrage des travaux d'un marché, ABC reçoit une avance de 20% du montant total du marché qu'elle comptabilise au crédit du compte : clients avances et acomptes.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux (marché), ABC procède à des facturations sur la base des situations (avec attachements) préparées par le service technique. Chaque situation correspond à un village terminé. Il s'agit donc d'un système de facturation à l'avancement. La situation admise par l'ONE suite au contrôle de ses agents sera comptabilisée comme produit.

Au moment de la facturation, ALPHA constate la retenue de garantie de 10% et apure le compte « clients - avances et acomptes » de 25%.

### 1.1.5. Les événements marquants de l'exercice

L'exercice 2006 a été marqué par les événements suivants :

- ***Rétrocession d'un matériel de production***

La société a procédé à la cession à la société SOGELEASE, dans le cadre d'une opération de leaseback, de trois lignes de poinçonnage, non encore amortis, d'une valeur de 22.428 KMAD

- Distribution des dividendes

ABC a procédé au cours de l'exercice 2006 à la distribution des dividendes de l'ordre de 1.084 KMAD.

- ***Augmentation du capital***

La société a procédé en 2006 à l'augmentation de son capital social par incorporation de la prime d'émission et du report à nouveau d'un montant global de 15.922 KMAD.

- ***Hausse significative du chiffre d'affaires***

L'exercice 2006, a été marqué par une hausse significative du chiffre d'affaire de 58.912 KMAD (282.804 KMAD au 31/12/2006 contre 223.892 KMAD au 31/12/2005). Cette hausse est due essentiellement à l'accroissement du chiffre d'affaires « Electrification des villages », à la réalisation de nouveaux marchés de construction des bâtiments ainsi qu'à l'amélioration des ventes des structures métalliques.

## 2.1. Méthodologie de travail

L'objectif visé par le présent travail est de mettre en place l'audit du cycle immobilisation corporelle d'une entreprise industrielle. L'élaboration de cet audit passe nécessairement par la mise en place d'un modèle d'analyse adéquat qui facilitera le traitement et l'analyse des données collectées sur le terrain. Cette partie permettra de cerner la méthode efficace sinon la bonne pour réaliser l'audit des immobilisations corporelles.

Afin de comprendre et mettre en place un d'analyse, nous avons résumé les différentes phases, étapes et outils d'analyse de données de la façon suivante.

### 2.1.1. Les outils de collecte des données

Il s'agit de mettre en évidence les outils appropriés qui nous permettrons de récolter les informations afin de pouvoir réaliser l'audit de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne du cycle immobilisations.

Les outils de collecte et d'analyse de données que nous utiliserons sont les suivantes :

❖ **Les outils de collecte des données**

**Analyse documentaire**

Selon SAGNIER & al, « l'analyse des comptes consiste à justifier le solde de chaque compte de manière à le conformer à la réalité dans le cadre de la recherche de l'image fidèle. Il se résume en trois (3) parties :

- L'explication de chaque solde appuyé éventuellement du suivi de son dénouement ;
- Les écritures de régularisations afin de corriger les erreurs éventuelles ;
- La justification des mouvements de comptes à l'aide des pièces justificatives et cela à partir de l'analyse documentaire »

L'analyse documentaire vise à déterminer, exploiter et analyser l'ensemble des documents et travaux restitués par la fonction comptable afin de parvenir à la finalité qui est d'obtenir une image fidèle de la situation financière de l'entreprise. De façon pratique, nous analyserons les documents qui nous permettrons d'avoir une image de la gestion effectuée au sein du service comptable de même que les risques auxquelles l'organisation est confronté en cas de mauvais traitement des informations.

**L'observation physique**

Selon AYERBE & al, « les observations physiques sont des méthodes de travail qui permettront de comprendre le fonctionnement des services constituant le département d'une entreprise ». Pour ce faire, nous effectuerons une visite des divers services du département et nous constaterons l'existence et l'application d'un manuel des procédures comptables.

**Le tableau d'identification des risques**

Les outils d'analyse des données nous permettrons de donner notre point de vue sur les dispositifs de contrôle interne mis en place. Nous pouvons citer les outils tel que : le questionnaire de contrôle interne, la grille de séparation des tâches, le sondage et les différents tests d'audit.

**Le questionnaire de contrôle interne**

Selon MADERS & al, « le questionnaire de contrôle interne permet d'obtenir des informations relatives à l'exécution des tâches et de faire le constat des dysfonctionnements et de l'identification de celles mal comprises par l'exécutant ». Il nous permettra d'examiner les dispositifs organisationnels du service comptable du CSMH, de recenser et d'évaluer les non- conformités sur la qualité du service. Le questionnaire permet de structurer le questionnement de façon systématique à partir des

dispositifs de contrôle inventoriés dans le référentiel de contrôle interne.

**Le sondage**

Selon TREMBLAY & al, « le sondage est une technique qui consiste à définir l'objectif du sondage et la population concernée, puis à étudier une représentation de cette population, appelée échantillon préalablement sélectionnée selon une méthode donnée et enfin à émettre des conclusions ». Le sondage nous permettra d'obtenir une assurance raisonnable que les procédures de contrôle interne fonctionnent correctement.

**Le test d'existence**

Les tests d'existence permet de vérifier l'homogénéité des informations comptables reçues du personnel du service comptable. En effet, ils consistent à examiner l'information reçue des différents services sur un plan général. Ils permettent également de déceler les incohérences notoires par exemple la vérification des documents extracomptables (contrats, procès-verbaux, budgets, rapports d'activités) reflétant la situation économique générale.

**Le test de permanence**

Les tests de permanence ou tests de validation permet d'assurer que les opérations sont traitées conformément aux informations recueillies lors de nos entretiens. Ils se feront sur la base de documents détenus par la société ABC. Il s'agit de se baser sur les documents pour juger le bien fondé des écritures comptables passées et de valider les soldes des comptables importants sélectionnés. Effectuer des demandes de confirmations aux tiers en relation avec la société ABC et par la validation physique.

1.1.1

Ce chapitre permet d'élaborer une démarche méthodologique indispensable à suivre pour réaliser l'audit des immobilisations corporelles d'une entreprise.

L'élaboration de cette démarche à travers l'identification des phases, des étapes et des outils d'analyse permettra de mettre en œuvre cet audit.

.

## 3.1. Procédures et organisation des immobilisations mises en place par la société ABC

### 3.1.1. Généralités

Dans le but d'atteindre les objectifs cités ci-dessus, la direction définie un ensemble de procédures, formalités ou règles de travail que le personnel est tenu de suivre afin d'assurer le bon fonctionnement du contrôle interne.

Ces procédures comprennent notamment les éléments suivants :

- ✓ L'établissement, la revue et l'approbation des rapprochements de comptes ;
- ✓ Le contrôle des applications et de l'environnement informatique ;
- ✓ La tenue régulière d'une comptabilité ;
- ✓ La comparaison des données internes avec des sources externes d'information ;
- ✓ L'inventaire physique des actifs et la comparaison avec les données de la comptabilité ;
- ✓ La restriction de l'accès physique aux actifs et aux documents ;
- ✓ La comparaison et l'analyse des réalisations avec les données budgétaires.

Les procédures de contrôle interne des immobilisations peuvent être représentées par un circuit, de traitement des informations, faisant appel à différentes fonctions :

- ✓ Approbation des budgets ;
- ✓ Approbation des dépassements par rapport au budget ;
- ✓ Autorisation des dépenses ;
- ✓ Contrôle des devis ;
- ✓ Signature des commandes ;
- ✓ Réception des immobilisations ;
- ✓ Contrôle des factures avec les bons de commande et de réception ;
- ✓ Visa du bon à payer ;
- ✓ Autorisation des dépassements par rapport aux devis ;
- ✓ Autorisation des cessions ;
- ✓ Autorisation des mises au rebut ;
- ✓ Enregistrement des acquisitions et cessions ;
- ✓ Contrôle des enregistrements comptables ;
- ✓ Tenue du fichier des immobilisations ;
- ✓ Rapprochement du fichier avec la comptabilité ;
- ✓ Inventaire physique ;
- ✓ Rapprochement du fichier avec l'inventaire physique ;
- ✓ Responsabilité du matériel ;
- ✓ Décision des actions d'entretien ;
- ✓ Contrôle des dépenses d'entretien ;
- ✓ Evaluation des immobilisations ;
- ✓ Approbation des ajustements de comptes ;
- ✓ Autorisation des achats et ventes de titres ;
- ✓ Enregistrement des mouvements de titres.

Afin d'évaluer le bon fonctionnement des procédures de contrôle interne des immobilisations, l'auditeur est tenu de chercher la réponse aux questions suivantes :

#### 3.1.1.1. Détermination et réalisation des investissements

- Existe-t-il un plan à long terme d'investissements ?
- Des budgets d'investissements sont-ils établis et si oui, suivant quelle procédure ? A défaut, s'informer des principales acquisitions prévues pour l'année ; se renseigner sur la politique de construction, d'achats ou de retraits, de l'entreprise.
- Les écarts entre budget et réel sont-t-ils régulièrement analysées ? Soumis à approbation ?
- Les critères servant à distinguer les immobilisations et les charges sont ils clairement définis ?
- Les taux d'amortissement à utiliser sont-ils autorisés par la direction ?

#### 3.1.1.2. Au niveau des acquisitions d'immobilisations

- Les achats d'immobilisations sont-ils précédés par
  - Des études comparatives de matériels ?
  - Des appels d'offre ?
  - Des études comparatives de financement ?
- Ces éléments sont-ils soumis au signataire de la commande ?
- Le signataire vérifie-t-il que la commande est conforme au plan d'investissements ?
- Pour les dépenses supérieures à un certain montant l'autorisation du conseil d'administration est-elle nécessaire ?
- Les commandes importantes prévoient-elles des clauses de pénalités pour retard de livraison ?
- Les acquisitions d'immobilisations sont-elles autorisées par des personnes responsables ?
- S'il y a des succursales, fait-on approuver les acquisitions au-dessus d'un certain montant ?comment contrôle-t-on les acquisitions ?
- Existe-t-il des procès-verbaux de réception ?
- La qualité des acquisitions est-elle contrôlée ?
- Les factures sont-elles contrôlées, avant paiement, quant à la qualité des immobilisations reçues, aux prix, calculs etc. ?
- Ces contrôles sont-ils matérialisés ?
- Les factures sont-elles enregistrées dès leur réception pour permettre une récupération rapide de la TVA, même si les factures n'ont pas encore le bon à payer ?

- Le service comptable est-il informé de la réception des immobilisations, des dates de mise en service effectives ?

#### 3.1.1.2. Au niveau des cessions et des retraits d'immobilisations

- Les ventes ou mises au rebut sont-elles dûment autorisées ?
- Les ventes ou mises au rebut font-elles l'objet d'un bon de sortie (ou document équivalent) :
  - Sont-ils pré numérotés ?
  - Sont-ils transmis régulièrement à la comptabilité ?
- La séquence numérique des bons de sortie d'immobilisation est-elle contrôlée pour vérifier que :
  - Toutes les ventes sont facturées ?
  - Toutes les ventes et mises au rebut sont sorties du fichier d'immobilisations ?

- Existe-t-il des comptes rendus périodiques des éléments d'immobilisations devenus inutilisables ou nécessitant des réparations ?
- Les destructions d'immobilisations font-elles l'objet d'un constat officiel ?
- Les immobilisations entièrement dépréciées, mais encore en service, sont-elles maintenues dans les comptes ?

#### 3.1.1.3. Au niveau de la comptabilisation des immobilisations

- Les imputations comptables des factures d'acquisition et de cession sont-elles contrôlées par un responsable ?
- Comment procède-t-on pour les immobilisations de faible montant ?
- Existe-t-il des états détaillés faisant ressortir le total des immobilisations pour chaque section usine ?
- Ces états sont-ils intégrés à la comptabilité générale ?
- Quel est le traitement comptable des immobilisations produites par soi même ?
- Existe-t-il un système de prix de revient par projet pour les productions d'immobilisations de l'entreprise par elle-même (éventuellement se reporter aux stocks) ?
- Les amortissements sont-ils comptabilisés régulièrement ?
- La dotation annuelle aux amortissements est-elle vérifiée globalement ?
- Le système de calcul des amortissements permet-il de dissocier
- aisément le montant des amortissements « normaux » et dérogatoires ?
- Les comptes d'immobilisations sont-ils régulièrement rapprochés du fichier des immobilisations ?

- Les écarts décelés lors de ces rapprochements sont-ils expliqués ?

**3.1.1.4. Au niveau de la tenue du fichier des immobilisations**

- Existe-t-il un fichier des immobilisations, mentionnant Des relevés détaillés, plans d'implantation et dossiers sont-ils conservés pour connaître individuellement les terrains, les bâtiments, les machines et les équipements?
- Ce fichier est-il régulièrement rapproché des existants physiques ?
- Les écarts sont-ils analysés ?
- Les corrections sont-elles soumises à l'approbation d'un responsable ?

**3.1.1.5. Au niveau du suivi des engagements**

- La procédure de suivi des engagements correspondants est-elle suffisante pour assurer l'exhaustivité des informations hors bilan ?
- Existe-t-il un système de suivi régulier (par nature et en valeur) des commandes fermes d'immobilisations non encore honorées ?

**3.2. Procédures d'immobilisations mises en place par la société ABC**

Grâce aux entretiens conduits avec les principaux intervenants, il est possible d'identifier maintenant, les activités clés du cycle immobilisations, mais aussi de détecter les contrôles sur les applications à la fois manuels et informatiques, ainsi que les indicateurs clés produits par le système.